

UNE ÉQUIPE DU SIEDS DÉDIÉE À CES DISPOSITIFS

Pour mener à bien sa mission et développer ce dispositif, le syndicat a recruté deux « économes de flux », des thermiciens en économies d'énergies, qui interviennent sur tous les flux (chauffage, électricité, eau, climatisation,...).

Gestionnaire avisé et spécialiste du diagnostic, le gestionnaire de flux identifie les surconsommations et propose les solutions les plus économiques pour optimiser les installations existantes. L'économe de flux du SIEDS accompagnera la collectivité pour définir la stratégie de mise en conformité la plus adaptée au bâtiment. Au-delà de la vérification technique et qualitative de l'audit énergétique, il proposera des solutions concernant les problématiques liées au bâtiment (qualité d'air, conformité des menuiseries...).

Véritable accompagnateur du projet de rénovation, l'économe de flux proposera des solutions pour inscrire les économies d'énergie dans le temps. Pour ce faire, il soumettra des solutions pour suivre et réduire les consommations, tout en examinant les substitutions d'énergie possibles au profit d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, réseaux de chaleur ...). Et par ailleurs, il conseillera la collectivité sur les choix à mettre en œuvre, mais aussi sur les démarches à entreprendre (financement, valorisation des CEE...).



Julien BLANCK,
chargé de projet et économe
de flux du SIEDS :

« L'économe de flux fait le lien entre les différents intervenants et il est le garant de l'efficacité énergétique du bâtiment. Nous exigeons du bureau d'étude un audit qualitatif et très détaillé qui sert

de base de discussion entre le thermicien du SIEDS et le thermicien prestataire. Grâce à cette double vision, nous approfondissons les préconisations pour que les travaux soient les plus adaptés et durables possible. En veille permanente sur les dispositifs de financement, nous aidons les collectivités à monter leur dossier de financement. Notre travail mêle donc technicité et relationnel car notre rôle est aussi d'expliquer aux élus les travaux et la démarche à entreprendre. »

DEUX TÉMOIGNAGES SUR CE DISPOSITIF



Pascal LAGOGUÉE,
maire de Saint-Maurice-Étisson (990 habitants)

Nous avions pour projet de rénover notre salle des fêtes municipale, un bâtiment très

mal isolé, d'environ 500 m², qui nous coûtait cher en chauffage. Ce dispositif est tombé à point nommé, avec une ingénierie que nous n'avions pas en interne et des perspectives de financements croisés indispensables. L'audit a été réalisé début janvier et les travaux devraient se réaliser dans l'année. Nous allons réussir à faire de ce bâtiment des années 70, un bâtiment à énergie positive.



Jean-Pierre DIGET,
1^{er} adjoint
au maire de Chauray (7 500 habitants)

Nous avons déjà identifié six bâtiments municipaux énergivores à auditer,

nous avons l'intention de nous inscrire dans cette démarche au long court, c'est le sens de l'Histoire. Le premier audit a concerné notre « pôle élus », au sein de la mairie ; puis viendra rapidement un audit sur notre école primaire, la plus grande du département. En sollicitant le SIEDS à travers ce dispositif, nous bénéficions de techniciens de haut niveau et de données très précises, pour affiner nos prises de décisions.

PROGRAMME ACTEE

En mars 2021 le SIEDS a été désigné lauréat à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA*** lancé dans le cadre du **Programme ACTEE** (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique). Ce programme, porté par la FNCCR, permet d'aider les collectivités à mener à bien les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Il est cofinancé dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie par les fournisseurs d'énergies dont SÉOLIS.

Cette réponse positive nous a permis de **monter en compétence**, de **disposer de moyens supplémentaires** avec la création de deux postes d'économes de flux**, d'aides au financement d'audits énergétiques et de maîtrise d'œuvre ... et **d'intensifier ainsi les ressources pour l'accompagnement des communes.**

Les deux économes de flux à votre disposition



Julien BLANCK
05 49 32 32 69
renovation@sieds.fr



Fabien LÉVÊQUE
05 49 32 32 71
renovation@sieds.fr

SIEDS
Fédérateur d'énergies

14 rue Notre Dame • CS 98 803 • 79028 Niort Cedex
05 49 32 32 60 • www.sieds.fr



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES É-COMMUNICATIONS



Les certificats
d'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE



territoire
d'énergie

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

** Les postes d'économes de flux sont cofinancés par sept EPCI : Communauté de communes du Thouarsais, Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de communes de l'Airvaudais Val du Thouet, Communauté de communes de Parthenay Gâtine, Communauté de communes de Val de Gâtine, Communauté d'agglomération du Niortais, Communauté de communes du Mellois en Poitou.

Crédit photo : SIEDS - Illustrations : Freepik - www.goody.fr - Imp. Nouvelle Sté Angouvin - Niort - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement



SIEDS
Fédérateur d'énergies

PASSEZ À L'ACTE!
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



LE MOT DE CLAIRE PAULIC

La rénovation des bâtiments publics est un enjeu majeur de la transition énergétique. Si les collectivités en sont conscientes, encore faut-il franchir le pas et se lancer dans des chantiers parfois ambitieux et complexes.

Un grand nombre de communes n'a pas, en interne, les ressources d'ingénierie et financières pour mener à bien ces importants projets de rénovation. Or, il est aujourd'hui indispensable de mener une grande campagne d'audit énergétique pour faire l'état des lieux du patrimoine bâti. Cette connaissance, ces données permettront aux élus de se pencher sur des stratégies financières à court, moyen et long terme.

C'est pour accompagner et soutenir les collectivités des Deux-Sèvres que le SIEDS a mis en place deux dispositifs et un service « Transition énergétique », chargé de conseiller les communes et les intercommunalités à chaque étape de leurs projets.

Des projets que le syndicat pourra également accompagner à travers un programme de soutien à l'investissement et des subventions ciblées.

Claire PAULIC,
vice-présidente en charge de la transition énergétique du SIEDS

POURQUOI CETTE ACTION DU SIEDS ?

Fédérateur d'énergies du département des Deux-Sèvres, notre syndicat est aujourd'hui un acteur incontournable de la transition énergétique et du développement durable sur nos territoires.

NOTRE AMBITION : VOUS AIDEZ À PASSER À L'ACTE !

Cela sera rendu possible grâce à la mise en place de deux nouveaux dispositifs : « Audit énergétique » et « Rénovation énergétique ».

Grâce à eux, le SIEDS est en mesure d'apporter aux futurs candidats aux travaux :
> des aides financières,
> du conseil et des solutions techniques.

À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Avec ce programme et ces subventions ciblées, le SIEDS accompagnera les communes et intercommunalités de notre département grâce à :
> la création de deux postes d'économies de flux,
> le financement à 100 % d'audits énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m²,
> de l'ingénierie technique et financière pour augmenter le taux de passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique.

Cette logique vertueuse doit permettre aux collectivités de répondre aux objectifs de la loi :
> **baisse des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030 pour les grands bâtiments publics tertiaires, objectif porté à 60 % à l'échéance 2050.**

ÉCOLE
SALLE DES FÊTES
MAIRIE
MAISON DES
ASSOCIATIONS ...



82 %

C'est la part du patrimoine bâti dans la consommation d'énergies d'une collectivité (et 73 % des dépenses d'énergie).

+150 %

C'est l'augmentation moyenne, entre 2021 et 2022 de la part de l'énergie, dans le budget des acteurs publics.

57€/ HABITANT

C'est ce que représente la facture énergétique du patrimoine public par habitant et par an, selon une étude réalisée en 2019 par TNS Sofres, l'ADEME, l'AITF et la FNCCR.

DEUX DISPOSITIFS À VOTRE DISPOSITION

DISPOSITIF 1 AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Le SIEDS missionne un bureau d'étude énergétique afin de réaliser l'audit de vos bâtiments et d'obtenir une vision globale des actions à mener (nature des travaux, coûts...). À noter que ce diagnostic est indispensable pour la mise en conformité d'un bâtiment soumis au décret tertiaire.

Avantages :

- > peu contraignant, l'audit permet de dresser la feuille de route pour la rénovation du bâtiment,
- > le rapport d'audit constitue une situation de référence fiable pour mesurer ensuite les économies d'énergies et les pérenniser.

Pour quel patrimoine ?

- > un bâtiment public de plus de 1 000 m²,
- > un bâtiment public de moins de 1 000 m² avec un mode de chauffage défaillant ou dégradé, une isolation inexistante ou dégradée, une mauvaise qualité de l'air intérieur (humidité, moisissures, taux de CO²...), peu de confort (été comme hiver), des factures d'énergie non maîtrisées...

40
AUDITS
MENÉS FIN 2021

280
D'ICI 2023

Quelle aide financière possible pour réaliser cet audit ?

- > **financement à 100 %** des audits énergétiques pour les bâtiments publics de plus de 1 000 m²,
- > **financement à 50 %** des audits énergétiques pour les bâtiments de moins de 1 000 m².

* pour les territoires éligibles



DISPOSITIF 2 ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La mise en place d'un programme de soutien à l'investissement, afin d'accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics, a pour objectif de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour développer des projets de rénovation énergétique.

Méthodologie

À l'issue de l'audit énergétique, l'économiste de flux du SIEDS accompagne la collectivité afin de déterminer la stratégie de mise en conformité la plus adaptée. Il examine et vérifie le rapport d'audit, puis propose des solutions pour les problématiques liées au bâtiment.

Véritable accompagnateur du projet de rénovation, il conseille la collectivité sur :
> le choix des travaux à mettre en œuvre,
> les démarches à opérer (financement, valorisation des certificats d'économie d'énergie CEE),
> le suivi des bâtiments et la pérennisation des économies d'énergie.



Montant de l'aide

Il est calculé sur la base d'une valorisation de vos Certificats d'économies d'énergie (CEE) à 7€/Mwh. Cette prime est doublée ou triplée en fonction des scénarios de travaux.

À SAVOIR !

- > La demande de soutien financier devra décrire le projet et être antérieure au début des travaux,
- > Sauf exception, un audit énergétique, validé par le SIEDS, devra avoir été réalisé. Cet audit devra être transmis avec la demande écrite de soutien financier,